

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre** le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

*Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2024*

*Nombre de conseillers en exercice : 33*

*Quorum : 17*

*Nombre de conseillers présents : 23*

**Présents** : Fabien DOUCET, Isabelle NEGRIER-CHASSAING, Laurent CHASSAT, Marie-Pierre ROBERT, Franck LENOIR, Jean DARDENNE, Clément RAVAUD, Pascale ETIENNE, Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Jacques BERNIS, Stéphanie PANTEIX, Francis COISNE, Marie-Noël BERGER, Lucile VALADAS, David PENOT, Jean-Christophe ROMAND, Bruno COMTE, Christian DESMOULIN, Martine NOUHAUT, Emilio ZABALETA, Gilles MONTI, Laurent JARRY, Alain AUTHIER,

### **Excusés par procuration :**

Alain BOURION donne procuration à Fabien DOUCET en date du 16 septembre 2024

Danielle TODESCO donne procuration à Marie-Noël BERGER en date du 10 septembre 2024

Alexandre DOS REIS donne procuration à Clément RAVAUD en date du 23 septembre 2024

Martine LERICHE donne procuration à Lucile VALADAS en date du 23 septembre 2024

Valérie MILLON donne procuration à Martine NOUHAUT en date du 23 septembre 2024

Anca VORONIN donne procuration à Marie-Pierre ROBERT en date du 23 septembre 2024

Aurore TONNELIER donne procuration à Stéphanie PANTEIX en date du 25 septembre 2024

Laurence PIPERS donne procuration à Jean-Christophe ROMAND en date du 25 septembre 2024

Jean-Pierre GAUGIRAN donne procuration à Laurent CHASSAT en date du 25 septembre 2024

### **Absente :**

Marie-Anne ROBERT-KERBRAT

Secrétaire de Séance Marie-Pierre ROBERT

**Objet** : Gestion des cimetières-lancement de la procédure de reprise de concession en état d'abandon – cimetière Turgot

### **Délibération 2024 - 95**

La Municipalité porte une attention particulière à ses espaces funéraires. La rénovation puis la création d'un nouveau Jardin du Souvenir, la mise en place de colombariums supplémentaires, une signalétique plus esthétique et une accessibilité facilitée ont été ses premières actions. Son attention s'est ensuite portée sur la sécurité, la salubrité et la décence des lieux. Il est apparu que de nombreuses incertitudes subsistaient dans les documents en possession des services. Dans ce cadre, à l'issue d'une procédure de marché public, la Ville de Panazol a retenu la société AD Funéraire pour les services suivants :

- Réalisation d'un état des lieux administratif
- Fourniture et la mise en œuvre d'un logiciel de gestion des cimetières dûment incrémenté des données compilées et certifiées
- Assistance pour la révision du règlement du cimetière existant (un premier travail ayant déjà été mené par l'élu en charge de cette compétence)
- Assistance pour la réalisation des opérations de reprise administrative des concessions réputées en état d'abandon
- Réalisation de plan des cimetières
- Assistance pour l'aménagement ou le réemploi des espaces et monuments libérés à l'issue de la démarche de reprise de concessions.

Dans ce cadre, une vigilance particulière sera portée sur le maintien des monuments funéraires remarquables qui constituent l'âme du cimetière TURGOT.

À l'issue de l'état des lieux administratif qui reste à affiner, il apparaît une prévision de **71** concessions qui seraient susceptibles de faire l'objet d'une reprise administrative. 5 sont en état de péril et 358 sont en mauvais état.

Pour faire évoluer cette situation et atteindre les objectifs de sécurisation, salubrité et décence des lieux, il convient de poursuivre la démarche et d'engager le processus codifié par la réglementation en vigueur, pour reprendre dans un premier temps d'une manière administrative les concessions qui satisferont aux critères administratifs et physiques de concession en état d'abandon.

Pour mémoire une action similaire avait été initiée par une précédente Municipalité dans les années 90 et avait porté sur 66 concessions.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la démarche engagée, à autoriser Monsieur le Maire à initier le lancement d'une procédure de reprise des concessions telle que prévue par la législation funéraire et à viser tout document se rapportant à cette action.

### **DÉLIBÉRATION**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2223-4, R2223-13 à R2223-21 ;

**CONSIDÉRANT** les objectifs de sécurisation, de salubrité et de décence des lieux dans les cimetières Panazolais que la Municipalité souhaite atteindre pour la gestion de ces espaces funéraires,

**CONSIDÉRANT** l'état des lieux réalisé par l'entreprise AD Funéraires, qui fait apparaître qu'un certain nombre de concessions sont susceptibles de satisfaire aux critères administratifs et physiques de concession en état d'abandon, que d'autres présentent un état de péril et qu'un grand nombre est en mauvais état d'entretien,

**CONSIDÉRANT** que, pour la bonne gestion des cimetières, il convient d'engager une procédure de reprise des concessions en état présumé d'abandon,

**CONSIDÉRANT** la note de synthèse et la présentation du dossier relatif à la présente délibération,

**CONSIDÉRANT** avoir été suffisamment informé, le conseil municipal après en avoir délibéré,

## DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la démarche engagée pour la bonne gestion des espaces funéraires de la Ville visant à renforcer la sécurité, la salubrité et la décence des lieux,
- **D'APPROUVER** le lancement d'une procédure de reprise des concessions en état présumé d'abandon,
- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour viser tout document se rapportant à cette démarche.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 26 septembre 2024

Le Maire,

**Fabien DOUCET**



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le - 1 OCT. 2024

Publié ou notifié

➤ 2 OCT. 2024

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB95

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 26/09/2024

Objet : Gestion des cimetières lancement de la procédure de reprise de concession en état d'abandon -  
Cimetière TURGOT

Nature : Délibérations

Matière : Domaine et patrimoine - Autres actes de gestion du domaine public

Date de télétransmission : 01/10/2024

Agent de transmission : Carole DANCHE - MAIRIE

Acte : DELIB95\_Gestion des cimetières\_lancement de la procédure de reprise de concession à l'abandon\_cimetière Turgot.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20240926-DELIB95-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 01/10/2024